

**Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 17 OCTOBRE 2006**

**Québec, le 3 octobre 2006** – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Joseph Zayed, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc.* L'audience publique aura lieu à compter du 17 octobre 2006 à 19 heures à la salle de l'OTJ de Saint-Omer, située au 106, route 132, à Carleton-sur-Mer. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 14 novembre 2006 au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 16 février 2007 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Bécharde. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

On peut consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé, 774, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer ;
- Bibliothèque municipale de Maria, 65, des Voltigeurs, Maria ;
- Listuguj Training Development Centre, 2, rue Pacific, Listuguj.

On peut également consulter le site Internet du BAPE concernant le projet à l'adresse suivante : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

## LE PROJET

Le projet de Cartier énergie éolienne inc. consiste à aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 109,5 MW, pouvant produire annuellement environ 350 GWh d'électricité qui serait vendue à Hydro-Québec. L'installation de 73 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune est prévue sur le territoire des MRC de Bonaventure et d'Avignon dans la Baie-des-Chaleurs. Les éoliennes, au nombre de 65 dans la municipalité de Carleton-sur-Mer et de 8 sur le territoire non organisé de Rivière-Bonaventure, seraient essentiellement localisées en milieu forestier sur des terres publiques. Le projet comprend également la construction de 23,7 kilomètres de nouveaux chemins d'accès et l'utilisation de 35,6 kilomètres de routes existantes. Le réseau électrique, en majeure partie souterrain, convergerait vers un poste de raccordement situé au cœur du domaine du parc éolien. Une ligne de transport d'énergie de 230 kV, d'une longueur de 10 kilomètres, pourrait être construite par Hydro-Québec à l'été 2008 afin de raccorder le parc éolien à son réseau de transport. Les travaux débuteraient au printemps 2007 et s'échelonnent sur deux ans. Le coût global du projet est estimé à 170 M \$, dont 60 % devront être investis localement, tel qu'il a été stipulé dans l'entente avec Hydro-Québec. Le contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans. Au terme de ce contrat et en l'absence de son renouvellement, tous les équipements hors sol seraient démantelés et retirés du site.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732, poste 423. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [eole-carleton@bape.gouv.qc.ca](mailto:eole-carleton@bape.gouv.qc.ca).

## QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc.*

Source : Danielle Hawey  
Conseillère en communication  
418 643-7447 ou 1 800 463-4732, poste 533  
[eole-carleton@bape.gouv.qc.ca](mailto:eole-carleton@bape.gouv.qc.ca)